Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Conseil Municipal du 10 février 2022

-

Oyonnax
www.oyonnax.fr

PLAN DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préambule : *pages 4 à 5*
Cadre juridique du débat d'orientations budgétaires

Partie I : Eléments de contexte : *pages 6 à 15*
Le projet de loi de finances
Le contexte national et local

Partie II : Le budget principal et les hypothèses d'évolution retenues : *pages 16 à 22*

1- LE VOLET FINANCES

Présentation rétrospective des dépenses et des recettes de fonctionnement : *pages 23 à 31*
Les recettes de fonctionnement 2022 et prospectives jusqu'à 2026 – *pages 32 à 37*

Les dépenses de fonctionnement 2022 et prospectives jusqu'à 2026 – *pages 38 à 43*

Les projets d'investissement 2022 – *pages 44 à 53*

PLAN DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (suite)

L'épargne de la collectivité - *pages 54 à 56*

Haut-Bugey Agglomération – *pages 57 à 59*

Volet Ressources Humaines – *pages 60 à 71*

Les budgets annexes – *pages 72 à 91*

Préambule

Le cadre juridique du

Débat
d’Orientations Budgétaires

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, il comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). *Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Partie I

Eléments de contexte

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : LE CONTEXTE NATIONAL

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics ont présenté en conseil des ministres, le 22 septembre 2021, le projet de loi de finances 2022. L'Assemblée Nationale l'a adopté le 15 décembre 2021. (Lettre d'Information du Ministère de l'Economie des Fiances et de la relance – Dossier de presse mise à jour le 31/12/2021)

Vers une normalisation des finances publiques en 2022

Les recettes de l'État en hausse en 2022

Dans le contexte de crise sanitaire, **les recettes prévues de l'État devraient bénéficier du rebond de l'activité en 2021-2022**. Ainsi, **les recettes fiscales nettes pour 2021 s'établiraient à 278,6 milliards d'euros**. Elles **devraient poursuivre leur croissance** grâce à la normalisation de la situation économique : Dans le détail, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 292 milliards d'euros, principalement portées par l'impôt sur le revenu (+5,3 milliards d'euros), la TVA (+5,1 milliards d'euros) et l'impôt sur les sociétés (+3,1 milliards d'euros).

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, **le solde budgétaire pourrait quant à lui sensiblement s'améliorer en 2022**. Par rapport à la prévision de solde 2021, qui s'établirait à - 197,4 milliards d'euros en 2021, en dégradation de 24,1 milliards d'euros par rapport à la prévision de la LFI pour 2021 du fait de la consommation des reports de crédits sur la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », **le solde budgétaire serait en amélioration de +54,0 milliards d'euros, à – 143,4 milliards d'euros**.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : LE CONTEXTE NATIONAL

Le PLF 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique, qui permet d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques.

- Le projet de loi prévoyait **une croissance de 6,7 % du PIB pour 2021**, contre 5 % précédemment annoncé dans le programme de stabilité d'avril 2021. L'activité économique devrait retrouver son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021. **Le PLF 2022 prévoyait un taux un niveau de croissance de + 4 % pour l'année à venir, mais ramené + 3.6 %.** Pour le début d'année 2022, deux facteurs viennent temporairement perturber quelque peu la poursuite de cette dynamique : d'une part, les difficultés d'approvisionnement, qui affectent particulièrement certains secteurs comme l'automobile ; d'autre part, la reprise épidémique, avec une cinquième vague mondiale et l'apparition du variant Omicron.

Une baisse du déficit public engagée dès 2021.

- Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB). Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : LE CONTEXTE NATIONAL – un budget de relance resseré sur les priorités du gouvernement :

Quelles actions ?

-Renforcer l'action des politiques régaliennes,

-Investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et la jeunesse,

-Poursuivre la transition écologique.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES :
DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriété bâties (TFPB)**

  Pour la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

- **Réforme de la péréquation régionale**

  Système de péréquation régionale qui détermine la répartition des fractions de TVA attribuée aux régions à partir de 2021 en compensation de la suppression de la cotisation régionale sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : il met également en place un fonds de solidarité entre les régions hexagonales contributrices et la Corse et les régions ultramarines bénéficiaires. En 2022, ce fonds sera égal à 0,1% de la fraction de TVA attribuée aux régions à compter de 2021 soit 10 millions d'euros, puis il sera complété chaque année par 1,5% de la dynamique de cette TVA quand elle est positive.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES :
DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (SUITE)

- **Prolongation du dispositif de soutien aux équipements publics locaux**

  Prorogation en 2022, au titre des pertes subies en 2021, de deux dotations visant à compenser une partie des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies en 2020 par les services publics locaux gérés en régie : d'une part, une dotation de compensation des pertes d'épargne brute subies par les régies exploitant des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et, d'autre part, une dotation de compensation des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies par les collectivités du bloc communal au titre de l'exploitation de services publics administratifs (SPA).

- **Cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage**

  Mise en place, à compter de 2022 d'une cotisation spéciale à l'apprentissage fixée, au maximum, à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales, perçue par le CNFPT, permettant de financer 50 % du coût global de formation.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES :
DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Prorogation d'un an des zonages pour les territoires en difficulté**

  Des dispositifs zonés de soutien aux territoires en difficulté ou confrontés à des contraintes spécifiques arrivant à échéance le 31 décembre 2022 : les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones d'aide à finalité régionale (AFR), les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME), les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les bassins d'emploi à redynamiser (BER), les bassins urbains à dynamiser (BUD), les zones de développement prioritaire (ZDP).

LE PROJET DE LOI DE FINANCES :
DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Modification de la réforme des indicateurs financiers : trois ajustements

- S'agissant du calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé, l'amendement étend la prise en compte des montants perçus par le groupement au titre du prélèvement sur les recettes (PSR) de l'Etat compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels aux communes membres d'un groupement à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle de zone, ainsi qu'à la part de ce PSR qui compense la perte de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- S'agissant du potentiel fiscal spécifique calculé pour la répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP) à partir des seuls produits issus de la réforme de la taxe professionnelle intègre, l'amendement prévoit la prise en compte des montants perçus par la commune et le groupement au titre du PSR compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels, en cohérence avec les autres indicateurs financiers communaux et selon les mêmes modalités. Il intègre par ailleurs ce potentiel fiscal spécifique à la DNP dans le champ des indicateurs financiers pour lesquels il sera calculé une fraction de correction à compter de 2022.
- Il modifie enfin la prise en compte de l'imposition forfaitaire sur les pylônes supportant des lignes électriques dans ces mêmes indicateurs, en prévoyant que les montants perçus par les communes au titre de cette imposition sont ceux perçus au cours de la dernière année dont les résultats sont connus.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES :
DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Clarification du calendrier de consommation des crédits de la DSIL et de la DETR**

  Le calendrier de consommation des crédits au titre de la DSIL et de la DETR, en prévoyant que 80 % de l'enveloppe départementale (pour la DETR) ou régionale (pour la DSIL) doit être notifiée pendant le 1er semestre de l'année civile. Il prévoit également une publication des subventions sur le site internet de la préfecture le 31 juillet plutôt que le 31 septembre, afin de donner tout son effet utile à la mesure. Ces règles sont en outre élargies à la DPV et à la DSID.

- **Eligibilité de communes nouvelles à la dotation de solidarité rurale (DSR)**

  Il va permettre à certaines communes nouvelles qui ont, du fait de la fusion, dépassé le seuil de 10 000 habitants, et qui peuvent néanmoins être qualifiées de rurales au regard de critères objectifs, d'être éligible à la dotation de solidarité rurale (DSR) ce qui emporterait alors inéligibilité à la dotation de solidarité urbaine (DSU).

- **Assouplissement de la taxe d'aménagement dans le cas des reconstructions après sinistre**

  Afin de tenir compte des cas où la reconstruction à l'identique est rendue impossible du fait des règles d'urbanisme en vigueur.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES :
DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses communes membres**

  Clarification des modalités de partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses communes membres lorsque tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences. Il propose d'appliquer le même principe lorsque la taxe d'aménagement est perçue par la commune que lorsqu'elle est perçue par l'intercommunalité : à savoir le partage du produit au prorata des dépenses constatées de chacun.

- **Encadrement des baisses d'attributions de compensation**

  Précise la procédure qui permet à un EPCI à fiscalité propre de réduire unilatéralement les attributions de compensation de ses communes membres dans le cas où une diminution des bases imposables amène une diminution de ses recettes de fiscalité économique.

Partie II

Le budget principal et les hypothèses d'évolution retenues

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'épidémie se poursuit sous sa forme « OMICRON » et des restrictions se profilent encore pour ce début d'année.
2022.Il est donc difficile de prévoir le fonctionnement des services municipaux en 2022.

Le budget 2022 a été élaboré en tenant compte de la perte des recettes tarifaires liées à la crise sanitaire, du peu d'évolution des recettes et du résultat qui ressort de 2021.
Ainsi, le contexte budgétaire de la Ville est de plus en plus contraint et tendu.

A ce stade, les axes d'élaboration proposés pour le budget 2022 sont :

- Laisser inchangés les taux des impôts locaux pour la dixième année consécutive
- Maintenir la qualité des services municipaux, tout en réduisant les dépenses de fonctionnement.

Le développement suivant présente plus précisément les éléments de cadrage qui ont présidé à l'élaboration du budget 2022.

LA SITUATION ECONOMIQUE LOCALE

Population d'Oyonnax en 2022

- **Il y a 22 935 habitants à Oyonnax en 2022**, données INSEE au 1er janvier 2022.

  Par contre, les tableaux suivants concernent des données INSEE parues le 29/09/2021 et pour 2018.

LA POPULATION À OYONNAX parue le 29/09/2021 données INSEE par sexe et âge

Tranche d'âge	Homme	%	Femme	%
Ensemble	**10 993**	**100,0**	**11 343**	**100,0**
0 à 14 ans	2 545	23,2	2 398	21,1
15 à 29 ans	1 959	17,8	1 784	15,7
30 à 44 ans	1 970	17,9	2 158	19,0
45 à 59 ans	2 167	19,7	2 192	19,3
60 à 74 ans	1 654	15,0	1 722	15,2
75 à 89 ans	643	5,9	921	8,1
90 ans ou plus	54	0,5	167	1,5

RÉPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION DE 15 ANS OU PLUS D'OYONNAX au 1er janvier 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	En % par population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**8 440**	**8 948**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	13	3	0,0	0,1	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	448	151	0,5	5,5	1,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	434	282	1,3	6,3	2,4
Professions intermédiaires	897	840	8,7	15,1	3,9
Employés	447	1 621	13,3	16,8	5,0
Ouvriers	2 992	1 470	20,4	38,9	10,4
Retraités	2 016	2 312	0,0	0,3	66,0
Autres personnes sans activité professionnelle	1 193	2 269	55,9	16,9	10,4

LE VOLET FINANCES DE LA VILLE

Les FORCES

- Fonds de roulement de la ville d'Oyonnax : 484 € / habitant contre 241 € pour les communes de même strate, ce qui permet d'autofinancer ses investissements (Données DGFIP 2020).

- Remboursement annuel très raisonnable : annuité 2021 = 11 € / habitant.

- Encours de la dette au 31 décembre 2021 : 5 449 584 € soit 237 €/habitant (alors que la moyenne nationale pour communes de même strate est de 1 011 €).

permettent à la Ville de dégager un épargne nette de 2.6 M€ pour préparer le BP 2022.

Les FAIBLESSES

- Produit fiscal médiocre et recettes de fonctionnement peu dynamiques,

- Trois Budgets Annexes financièrement fragiles : Parking Grenette, Valexpo, Atmosphère, qui sont en équilibre grâce à des subventions versées par la Ville.

Présentation financière rétrospective de la Ville d’Oyonnax

2019 à 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - (HORS RECETTES D'ORDRE)
(transfert du CRD à HBA au 1er janvier 2020)

Chapitre	CA 2019	CA 2020	Prévisions CA 2021
013 –Atténuation de charges	727 646	454 267	776 476
70 – Produits des services	1 529 825	1 288 156	1 560 587
73 - Impôts et taxes	19 254 933	18 637 331	18 695 508
74 – Subventions et participations	9 488 446	9 587 345	9 447 501
75 – Autres produits de gestion courante	329 784	120 912	133 913
77 – Produits exceptionnels	918 267	84 943	392 215
Total	**32 248 901**	**30 172 954**	**31 006 200**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'estimation du CA 2021 est à 99.99 % réel. Les écritures de rattachement ont été réalisées, mais le rapprochement avec le compte de gestion du Trésor Public n'a pas encore été réalisé au moment de la conception du rapport d'orientation budgétaire

- **Chapitre 013 :**

Il enregistre les avoirs, les remboursements maladie, les remboursements des charges salariales des budgets annexes. Pour 2020, baisse du remboursement sur les dossiers maladie des agents, mais également sur le remboursement des charges salariales des budgets annexes, avec la fermeture du cinéma Atmosphère et de la baisse des locations à VALEXPO. Suite aux mesures gouvernementales, les agents ont été déployées sur d'autres sites ou services.

- **Chapitre 70 :**

Il collecte les droits d'entrées du Centre Culturel, les redevances et activités scolaires et périscolaires et centres de loisirs, les services rendus aux personnes âgées, les remboursements de frais dus par HBA (Haut-Bugey Agglomération dont CRD) ou tout autre redevable, qu'il soit privé ou public.

Comme pour le chapitre 013, les effets de la crise sanitaire ont impacté les services et les recettes qui en découlent à savoir : la saison culturelle 2021 y compris les cinémas (fermeture des sites ou services de janvier à mai 2021), les services scolaires les services aux personnes âgées, les mesures prisent par la collectivité pour aider le commerce local comme la gratuité du stationnement.

Chapitre 73 :

Représentant près de 61 % des recettes réelles de fonctionnement, avec le produit des impositions, dont les impôts locaux et l'attribution de compensation versée par HBA, soit 17.6 M€, ce poste finance, d'une part, les dépenses de fonctionnement et, d'autre part, les dépenses d'investissement. Sont aussi perçus sur ce chapitre les produits des foires et des marchés, la taxe sur l'électricité, les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et la TLPE jusqu'en 2019. La baisse sur ce chapitre en 2020 est due au transfert du CRD à HBA et donc par effet, une baisse de l'attribution de compensation versée par HBA soit – 635 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

- **Chapitre 74 :**

  Deuxième vecteur de ressources avec les dotations de l'Etat et les participations de la Région, du Département et de HBA, ce chapitre est celui qui évolue le plus d'une année sur l'autre. La Ville est dépendante des décisions de l'Etat, notamment sur l'évolution de la DGF et la DSU.

  Quant aux allocations compensatrices versées pour les taxes (TH et TF), leurs montant passent de 832 k€ à 1.091 M€ soit une augmentation de 259 K€ notamment grâce au coefficient correcteur mis en place par l'avec la réforme sur la TH.

  La CAF continue de financer les services CLAE, Petite Enfance, celle-ci est d'ailleurs le premier partenaire financier de la Ville pour les dépenses de fonctionnement, hors dotations de l'Etat bien entendu.

  A noter aussi sur ce chapitre, le versement du FCTVA sur l'entretien des bâtiments et de la voirie.

- **Chapitre 75 :**

  Les recettes de ce chapitre sont les inscriptions aux Arts plastiques ainsi que les revenus des locations d'immeubles.

- **Chapitre 77 :**

  Remboursements de sinistres, pénalités de retard sur marché, ventes de matériels, remboursements sur admissions en valeurs. En 2019, la vente du tènement SERNAM a permis de réaliser un produit net de 735 000 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - (HORS DÉPENSES D'ORDRE)

(transfert du CRD à HBA au 1er janvier 2020)

Chapitre	CA 2019	CA 2020	Prévisions CA 2021
011 – Charges à caractère général	7 976 709	7 319 283	7 954 994
012 – charges de personnel	16 061 254	14 609 720	15 306 480
65 – Autres charges de gestion courante	2 479 928	2 494 650	2 282 449
66 – Charges financières	3 747	3 190	22 017
67 – Charges exceptionnelles	539 187	626 464	506 275
Total	**27 060 825**	**25 053 307**	**26 072 215**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 :**

  Pour 2019, ce chapitre a augmenté de 1.66 % soit 130 K€ par rapport à 2018 : hausse sur les transports scolaires (bus écoles jusqu'au différents restaurants scolaire + Collège Lumière et CLAE), hausse taxes foncières et locations de films pour la projection aux cinémas du Centre Culturel (calculées suivant la fréquentation).

  Pour 2020, la baisse de 646 K€ est l'impact financier du COVID sur les services de la Ville. En effet, suite au premier confinement de mars à mai, il n'y a pas eu de cantines scolaires et pas de bus, pas d'ouverture du Pôle Petite Enfance (sauf pour le personnel hospitalier), pas de cinéma, pas de spectacle, pas de Médiathèque, pas d'action aux personnes âgées (escapades, journées, bleues, repas aux foyers), … Par contre, il y une dépenses nouvelle sur ce chapitre, ce sont les cours dispensés par les professeurs du Conservatoire à destination d'élèves de primaires d'Oyonnax 302 K€. A noter aussi, les dépenses COVID à destination des agents et la population soit 469 K€.

  pour 2021, les services scolaires n'ont pas, ou peu été impactés par la crise sanitaire et ont pu reprendre toutes leurs activités (cantines, transports, activités extrascolaire, …). A rappeler aussi, le départ du TDF à Oyonnax en 2021. L'achat de pneu « hiver », suite à la nouvelle législation qui impose 4 pneus dès le 1er novembre a fait par conséquent, augmenter le budget du parc automobile de la Ville.

- **Chapitre 012 :**

  La baisse entre 2019 et 2020 provient du transfert des agents du Conservatoire à HBA au 1er janvier 2020 pour 1.714 M€. En 2021 : recrutements de nouveaux policiers et intégration du personnel de la Halte Garderie Gribouille.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

- **Chapitre 65 :**

  Ce chapitre englobe les subventions versées (1.207 M€), les contingents et participations obligatoires (678 K€) et les indemnités des élus (313 K€), et enfin les admissions en non valeurs (33 K€).

- **Chapitre 66 :**

  La Ville s'étant largement désendettée ces dernières années, les charges financières restent à un niveau très faible.

- **Chapitre 67 :**

  On comptabilise sur ce chapitre, les subventions versées aux budgets annexes Parking de la Grenette, Atmosphère, Valexpo soit 456 K€, les remboursements effectués aux tiers suite aux annulations de spectacles, de courts d'arts plastiques et de prestations scolaires soit 52 K€ dus au COVID et les mesures aux profit des Séniors d'Oyonnax (bons coiffeurs et bons Noël) soit 86 K€ en remplacement du spectacle de fin d'année annulé suite au confinement.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE – RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2021 (hors report des résultats 2020)

Section de fonctionnement (écritures réelles et écritures d'ordre)	
Recettes réelles	31 006 200
Recettes d'ordres	33 478
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2021	31 039 678
Dépenses réelles	26 072 215
Dépenses d'ordres	1 464 196
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNMENT PREVISIONNELLES 2021	27 536 411
RESULTAT PREVISIONNEL 2021	3 469 789

Section d'investissement (écritures réelles et écritures d'ordre)	
Recettes réelles	13 851 932
Recettes d'ordres	1 464 196
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2021	15 316 128
Dépenses réelles	15 590 809
Dépenses d'ordres	33 478
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2021	15 624 287
RESULTAT PREVISIONNEL 2021	- 308 159

DETAIL CALCUL RATIOS SUR CA PROVISOIRE 2021

Ratios (hors écriture reversement excédents budgets eau et assainissement)	Oyonnax	Moyenne Villes de 20 000 à 50 000 habitants (données DGCL 2020)
1 - dépenses réelles de fonctionnement/population	**1 148 €**	**1 196 €**
2 - produit des impositions directes / population	**493 €**	**650 €**
2 BIS - produit impositions + Attribution de Compensation HBA/population	**761 €**	**874 €**
3 - recettes réelles de fonctionnement /population	**1 341 €**	**1 384 €**
4 - dépenses d'équipement/population	**667 €**	**293 €**
5 - dette (capital restant du au 31/12/2021)/population	**237 €**	**987 €**
6 – DGF+ DSU + DNP /population	**295 €**	**202 €**
7- dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	**57 %**	**63 %**
8 - coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	**0.91**	**0.93**

Données population (DGF) au 01/01/2021 : 23 027 (hors population comptée à part)
Les calculs ont été élaborés avec le CA provisoire 2021. **Le ratio 8 est exprimé en %**

Les recettes prévisionnelles

de fonctionnement

2022 et prospectives 2023 à 2026

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

Bien que le Gouvernement continuera d'aider les collectivités durant la crise sanitaire comme précisé dans les orientations budgétaires, l'évaluation du budget primitif 2022 **sera encore complexe cette année avec un impact financier certain sur les recettes et par ricochet les dépenses de fonctionnement de la Commune.**

- **Dotation de fonctionnement** : comme pour 2021, il n'y aura pas ou peu d'évolution sur la Dotation Forfaitaire dans la Loi de Finances 2022, (baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnment, et augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation)). Nous tablons donc sur un maintien de ce poste soit 6.810 M€ en 2022 contre 6.798 M€ en 2021.
- **Autres subventions et participations** : la proposition est de 2 634 M€ pour 2022. Les principales informations en 2022 : la fin du versement de la dotation de compensation pour la semaine à 4 j, une participation forfaitaire de 100 K€ versée par la CAF mais que pour 2022 sur des travaux de rénovation du Centre Social Ouest, 58 KE de subvention de MILDECA pour le dispositif CAP OYO et 3o K€ de la Cité Educative pour diverses actions. Le reste des participations ne changent pas : sub CAF pour la Petite Enfance et le scolaire (600 K€) , la culture (136 K€) et enfin, les allocations compensatrices versées par l'Etat pour notamment la réforme de la TH soit1 M€;
- **Impositions directes et attribution de compensation HBA** : nous tablons sur une augmentation des bases fiscales car votée dans la Loi de finances (+ 3 %) ce qui porterait les produits fiscaux à 11.605 M€ soit de + 258 K€ par rapport à 2021. L'attribution de compensation resterait identique soit 6.173M€.
- **Autres recettes fiscales** : pour un total de 993K€ en 2022, les taxes sur l'électricité devrait être identique à 2021, en effet les foyers régulent leurs consommations soit 425 KE (pour mémoire, l'Etat a décidé en 2021 de geler le coefficient qui permet d'augmenter cette fiscalité, les collectivités ne pourront donc plus augmenter cette taxe). En ce qui concerne les taxes additionnelles au droit de mutation (438 K€), c'est une estimation car elles dépendantes du marché de l'immobilier. Enfin, le produit des foires et marchés est estimé 130 K€.
- **Produits des services** : hausse sur ce chapitre, notamment sur la partie culture avec un scénario de reprise sur les salles de spectacles et cinéma, une année sans impact sur le stationnement payant, le scolaire, péri-scolaire, soit un total de 1.793 M€.
- **Autres produits de gestion** : année pleine sur toutes les locations de salles municipales, de logements ou de locaux commerciaux soit 110 K€.
- **Atténuation de charges :** si le budget de remboursement de la part de salariés des T.R. est connu, les prévisions demeurent aléatoire sur les remboursements de congés maladie imputées sur ce chapitre.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

- Les orientations en 2022 : en €

Chapitre	Prévisions CA 2021	BP 2022	% EVOLUTION
013 – atténuation de charges	776 476	302 800	- 156 %
70 – produits des services	1 560 587	1 792 219	+ 14.92 %
73 – impôts et taxes	18 695 508	18 771 699	+ 0.40 %
74 – Dotation et participations	9 447 501	9 465 504	+ 0.20 %
75 – autres produits de gestion courantes	133 913	100 000	- 33.00 %
77 – Produits exceptionnels	392 215	-	-
Total	31 006 200	30 432 222	- 1.88 %

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

- Les orientations à l'horizon 2023 à 2026 : en €

Chapitre	2023	2024	2025	2026
013 – atténuation de charges	305 900	309 000	315 000	318 500
70 – produits des services	1 815 000	1 840 000	1 863 000	1 887 000
73 – impôts et taxes	18 960 000	19 150 000	19 340 000	19 534 000
74 – Dotation et participations	9 541 000	9 617 000	9 695 000	9 772 000
75 – autres produits de gestion courantes	100 000	100 000	100 000	100 000
Total	30 721 900	31 016 000	31 313 000	31 611 500

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

➢ Les orientations à l'horizon 2022 à 2026 : en %

Pour le chapitre 013 : augmentation de 0.50 € pour les Chèques Restaurant en 2022, mais évolution sur les remboursements des charges salariales dues par les budgets annexes au budget principale si Année normale et pas de réaffectation de leurs personnels vers d'autres services.

Pour le chapitre 70 : en 2022, l'augmentation provient uniquement d'une prévision pour une année « Sans COVID ».

Pour le chapitre 73 : pour rappel, la Ville ne vote plus le taux TH depuis 2018 suite à la réforme de l'Etat. A ce titre, il n'y aura donc pas d'évolution des bases, comme pour la taxe foncière, il est donc judicieux de ramener à environ 1%/an l'évolution de ce chapitre, seule variable d'ajustement, car il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impositions jusqu'en 2026.

Pour le chapitre 74 : les postes variables sont ceux de la DGF (baisse de la dotation forfaitaire, mais hausse de la DSU et de la DNP). Incertitudes sur les variations des compensations versées par l'état sur les impôts locaux et des subventions de nos partenaires : pas d'augmentation sur les orientations présentées ci-dessous.

Pour le chapitre 75 : ce chapitre évolue en fonction des locations, difficile de prévoir à ce jour.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FISCALITÉ 2022 – 2026 TAUX D'IMPOSITION

MAINTIEN DES TAUX DE LA FISCALITÉ MÉNAGE :

- Taxe foncière non bâtie: 87.54 %
- Taxe foncière bâtie: 38.94 %
  Soit 24.97 % (part Ville avant réforme de la TH) + 13.97 % (part du Département affectée à la ville après la réforme de la TH)

Les dépenses

prévisionnelles

de fonctionnement

2022 et prospectives 2023 à 2026

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'enveloppe des dépenses de fonctionnement pour 2022 est estimée à près de **28 M€** hors dépenses d'ordre et virement à la section d'investissement, en augmentation de plus de % par rapport à 2021. Mais, les résultats de 2021 sont encore une fois tronqués par les effets de la crise sanitaire et de la fermeture de bons nombres de services municipaux (Culture, Sports durant les 5 premiers de l'année).
Pour dégager une épargne suffisante pour les investissements en 2022 et les années suivantes sans dégrader les réserves financières, il est primordial de contenir les charges à caractère général et les charges de personnel afin de compenser les mesures prises par l'Etat sur la baisse des recettes communales.

- **Pour le chapitre 011** : augmentation de + 9 % par rapport au CA 2021, mais il y a des dépenses qui ne seront portées qu'en 2022, à savoir le dispositif CAP OYO pour 60 K€, des travaux d'entretien au Centre Social Plaine pour 100 K€, abattage d'arbres secs devenus dangereux dans les parcs et jardins de la Ville pour 80 K€, soit 240 K€. Par contre, tous les services devraient fonctionner normalement en 2022 et reprendre l'intégralité de leurs activités, leurs budgets ont donc été alimenter à conséquence. A noter aussi, la répercussion de la hausse du budget « Energie » de plus de 260 K€.
- **Pour le chapitre 012** : la réalisation sur ce chapitre sera égale aux prévisions budgétaires, mais la Ville continue de maîtriser sa masse salariale. Le détail vous est fourni dans le volet des ressources humaines de ce rapport.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

- **Pour le chapitre 65**, les subventions versées aux associations, seront maintenues en 2022 mais, une étude plus approfondie des dossiers a été réalisée cette année pour les Associations Oyonnaxiennes qui ont des projets sur 2022 mais qui ne pourront les financer sur leurs propres fonds et qui ont du personnel.

- **Pour le chapitre 66,** le montant des intérêts d'emprunts à rembourser en 2022 est de 26 000 €. Si l'on ramène ce chiffre à la population cela ne fait que 1.15 €/habitant contre 28 € pour les communes de même strate !

- **Pour le chapitre 67**, sont inscrits les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Parking de la Grenette, des locaux commerciaux, du cinéma Atmosphère et de Valexpo soit 500 K€, elles évoluent en fonction des budgets alloués. Viennent ensuite, les titres annulés d'exercices antérieurs, les intérêts moratoires, les bourses et prix, …

  A noter pour 2022, le versement exceptionnel de l'indemnité de résiliation du bail de la Micro Centrale Hydraulique du Château de Dortan pour 80 K€ à charge de la Ville et 80 K€ à la charge d'HBA.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2022 – EN €

Chapitre	Prévisions CA 2021	BP 2022	% EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	7 954 994	8 695 000	+ 9.3
012 – charges de personnel	15 306 480	16 134 000	+ 5.4
65 – Autres charges de gestion courante	2 282 449	2 292 000	+ 0.4
66 – Charges financières	22 017	26 000	+ 18
67 – Charges exceptionnelles	506 275	693 000	+ 37
Total	**26 072 215**	**27 840 000**	**+ 6.8**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

- Les orientations à l'horizon 2022 à 2026 : en €

Chapitre	2023	2024	2025	2026
011 – charges à caractère général	8 540 000	8 780 000	8 890 000	9 270 000
012 – charges de personnel	16 261 000	16 504 000	16 750 000	16 999 000
65 – Subventions, participation et contingents	2 315 000	2 340 000	2 362 000	2 385 000
66 – Charges financières	21 000	20 000	19 000	18 000
67 – Charges exceptionnelles	590 000	600 000	606 000	615 000
Total	**27 727 000**	**28 244 000**	**28 627 000**	**29 287 000**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

Les orientations à l'horizon 2023 à 2026 : en €

- **Pour le chapitre 011** : augmentation de 5 % sur les fluides et de 2 % sur le reste des dépenses au vu de l'inflation à ce jour par rapport au BP 2022,
- **Pour le chapitre 012** : augmentation de 1.5 % en moyenne sur la partie des charges salariales des agents de la Ville en prenant en compte les départs à ce jour et maintien sur pour celles des Intermittents du spectacle.
- **Pour le chapitre 65** : évolution de 1.5 %/an sur les contributions obligatoires, les subventions (mais toujours études au cas par cas).
- **Pour le chapitre 66:** les montants correspondent à l'échéancier de la dette à 2026, sans réalisation d'emprunt nouveau.
- **Pour le chapitre 67** : indexation des subventions d'équilibre aux budgets annexes du Parking de la Grenette, des locaux commerciaux, du cinéma Atmosphère comme pour le chapitre 011.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2022

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les résultats 2021 étant pratiquement connus, il sera possible par le biais du compte 1068 de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement afin de financer, en complément des recettes ci-dessous et du virement de la section de fonctionnement, le programme d'investissement 2022.

L'enveloppe de recettes 2022 serait de l'ordre de 10 987 €.
Celles-ci comprennent :

- Subventions (avec reports) : 4 368K€
- FCTVA et Taxe d'Aménagement : 1 900K€
- Produits des cessions : 3 013K€
- Dotations aux amortissements : 1 706K€

(ce montant sera peut être revu car la vérification des entrées de biens de 2021, n'a pas encore été réalisée au jour de la rédaction de ce document).

S'ajoutent ensuite, pour équilibrer la section d'investissement

- Virement de la section de fonctionnement (= recettes réelles de fonct 2022– dépenses réelles de fonct 2022) et capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 : 6 586 M€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Détail des subventions les plus significatives inscrites au BP 2022 (y compris reports)

•Réhabilitation du Centre Léon Emin pour la tranche 3 : 450 K€
•DPV 2018 et 2020 : 104 K€
•Contrat Sécurité (dont vidéoprotection) : 126 K€
•Rénovation Aire de jeux Pierre Loti : 77 K€
•Réhabilitation de la rue des Burgondes : 81 K€
•Réhabilitation du cours de Verdun et de la rue Vaucher : 771 K€
•Rénovation du Centre Social de la Plaine (dont Halte Garderie) : 289 K€
•ANRU Plaine pour Pagnol Daudet : 840 K€
•Rénovation locaux galerie Grenette : 129 K€
•Rénovation thermique du CTM : 199 K€
•Solde Valexpo : 555 K€
•Programme Action Cœur de Ville : 502 K€

Et, comptabilisé au chapitre 13 également, le produit des amendes de police 2022 estimé à 150 000 €.

Les dépenses d'investissement 2022

PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT :

Lors des votes des budgets d'investissements, nous distinguons deux sortes de dépenses : les enveloppes annuelles et les AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement). Le détail du programme des AP/CP vous est présenté page 50 à 53.

Dépenses d'investissement total :

L'enveloppe des dépenses nouvelles d'investissement 2022 serait de l'ordre de **10 613 M€** soit **3 781 M€ d'AP/CP** et **6 832 M€** d'enveloppes annuelles.

A cela s'ajoutent : le remboursement du capital de la dette soit 465 K€, des subventions d'équipement pour 30 K€

BUDGET PRINCIPAL - ORIENTATIONS 2023 - 2026 SECTION D'INVESTISSEMENT

Projets possible (si subventionnés)ou déjà contractualisés :

- Réalisations des espaces publics du quartier de la PLAINE,
- Rénovation du Centre Culturel dans le cadre de l'ANRU PLAINE,
- Réhabilitation de la Grande Vapeur pour l'ouverture d'un Musée.

Les projets ci-dessus ont été estimés à ce jour à près de 31 M€, à cela il faudra rajouter à chaque budget les enveloppes annuelles nécessaire aux fonctionnements des services (500 K€) + entretien courant de voiries (1.2 M€) en plus de la partie budgétée en fonctionnement + rénovations courantes de bâtiments, terrains, espaces verts dont plantations (4.5 M€).

SUIVI DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ANRU PLAINE 012				
	AP votée au 31/12/2021	Mandaté au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
ANRU PLAINE Ecole Daudet Pagnol, espaces publics, école la Forge	**6 998 912,00**	**1 748 778,11**	**1 975 000,00**	

BÂTIMENTS 007				
	AP votée au 31/12/2021	Mandaté au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	**857 228,82**	**806 462,78**	**30 100,00**	

EDUCATION 004				
	AP votée au 31/12/2021	Mandaté au 31/12/20201	BP 2022	Corrections d'AP/CP
TRAVAUX ECOLES EGLISETTE + MOULIN	3 696 367,33	3 692 288,40	0,00	-4078.93
OUTILS NUMERIQUES DANS LES ECOLES	497 951,67	497 951,67	0,00	
TOTAL EDUCATION	**4 194 319,00**	**4 190 240,07**	**0,00**	**-4 078,93**

SUIVI DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DEPENSES

VALEXPO 014				
	AP votée au 31/12/2021	Mandaté au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
VALEXPO	13 592 980,00	12 619 271,00	1 000 000,00	+ 26 291,00

CŒUR DE VILLE 015				
	AP votée au 31/12/2021	Mandaté au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
Voirie, démolitions bâtiments, espaces verts, …	3 795 217,66	3 214 539,31	948 000,00	+ 367 321,65

SUIVI DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DEPENSES

MUSEE DE LA VAPEUR 016				
	AP votée au 31/12/2021	Mandaté au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
MUSEE DE LA VAPEUR	7 800 000,00	53 808,00	78 000,00	

TOTAL PPI				
	AP votée au 31/12/2021	Mandaté au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
TOTAL PPI	37 238 657,48	22 633 099,27	4 031 100,00	+ 419 633,72

SUIVI DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT RECETTES

CŒUR DE VILLE 015	AP votée au 31/12/2021	Titré au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
CŒUR DE VILLE	**937 230,20**	**790 090,08**	**502 655,00**	**+ 355 514,88**

ANRU PLAINE 012	AP votée au 31/12/2021	Titré au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
ANRU PLAINE	**1 512 166,00**	**893 929,12**	**1 131 473,30**	**+ 513 236,42**

EDUCATION 004	AP votée au 31/12/2021	Titré au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
TRAVAUX ECOLES EGLISETTE + MOULIN	242 623,00	243 493,52	0,00	- 870,52
OUTILS NUMERIQUES DANS LES ECOLES	137 035,22	137 035,22	0,00	0,00
TOTAL EDUCATION	**379 658,22**	**380 528,74**	**0,00**	**+ 870,52**

SUIVI DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT RECETTES

VALEXPO 014				
	AP votée au 31/12/2021	Titré au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
VALEXPO	4 050 000,00	3 240 134,63	941 588,00	+ 131 722,63

TOTAL PPI				
	AP votée au 31/12/2021	Titré au 31/12/2021	BP 2022	Corrections d'AP/CP
TOTAL PPI	6 814 407,04	4 407 683,38	2 359 260,68	+ 347 475,12

L'ÉPARGNE DE LA COLLECTIVITÉ

EQUILIBRES FINANCIERS	*CA 2019*	*CA 2020*	*CA 2021 Prévisionnel*	*BP 2022*
1° RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans écritures d'ordre)	31 330 635	30 172 954	31 006 200	30 432 222
2° DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans écritures d'ordre)	26 521 637	25 053 307	26 072 214	27 840 000
Epargne brute Hors produits et charges exceptionnels	4 808 998	5 119 647	4 933 986	2 592 222
1° RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans écriture d'ordre et sans excédent de fonct reporté)	4 238 078	6 491 244	7 620 410	8 861 752
2° DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans écriture d'ordre, sans écriture dette et portage EPF)	12 697 066	12 855 297	15 354 235	10 631 352
Reste à financer	- 8 458 988	- 6 364 053	- 7 733 825	- 1 769 600

EVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

ENCOURS AU 31/12/2022

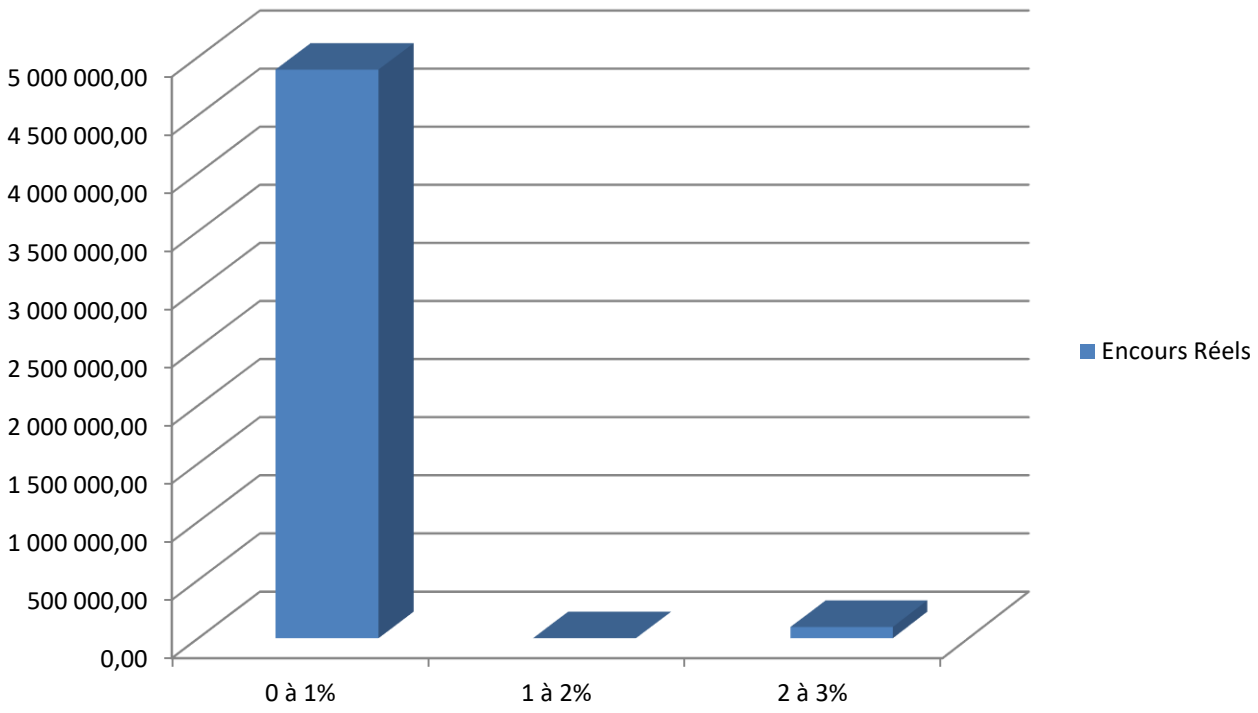

TEG résiduel	Encours Réels	
0 à 1%	4 890 325,01	98%
1 à 2%	-	0
2 à 3%	96 394,64	2%
TOTAL	**4 986 719,65**	

EVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

INDICATEURS D'ENDETTEMENT

	2019	*2020*	*2021*	*2022*	Moyenne 2019-20212	*niveau MOYEN Communes de 10 à 30 000 hab*
Stock de dette au 31/12/N - en K€	**2 415**	**2 260**	**4 924**	**4 986**	3 646	
Epargne brute- en K€	**4 808**	**5 119**	**4 933**	**2 592**	4 363	
Capacité de désendettement	0.51 an	0.41 an	1.11 an	1.92 an	0.83 an	*5.8 ans (données 2020 AMF)*
Encours de dette en €/hab	108 €	101 €	213 €	217 €	160 €	*877 €/hab (données 2020 AMF)*
Nouveaux emprunts contractés en K€	-	-	2 900	-	-	
Remboursement annuité en K€ /an	160	160	254	484	265	

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES 2019 – 2021
ET ÉVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSÉE :

- En 2019 à 2020 : montant de l'attribution de compensation à 6 757 713 € (impact de – 80 K€ pour le financement des réseaux d'eaux pluviales).

- En 2020 : montant de l'attribution de compensation suite au transfert du Conservatoire au 1er janvier 2020 : 6 123 095 €.

- En 2021 : reprise en gestion, par la Ville, de l'entretien des zones industrielles sur la partie voirie et éclairage public montant de l'attribution de compensation : 6 173 998 €.

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

- Mise à disposition de personnel pour les missions relatives à la Politique de la Ville.

- Conventions de gestion pour l'entretien par la Ville d'installations sportives communautaires pour le Stade Mathon, le Stade Gaget, le Gymnase des Collèges, Le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Demande de fonds de concours 2022 et exercices suivants si AP/CP pour :

- Rénovation Valexpo : 75 000 €
- Rénovation Sentier de découverte de la Sarsouille : 4 925 €
- Rénovation parcours Sentier Sportif : 6 930 €
- Rénovation des gradins du Théâtre : 40 424 €
- Aménagement du cours de Verdun : 100 000 €
- Aménagement rue Vaucher : 80 000 €

Les montants indiqués sont des prévisions et sont actualisés en fonction des dépenses mais plafonnés aux sommes ci-dessus.

VOLET

RESSOURCES HUMAINES

L’article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a modifié l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le débat d’orientations budgétaires et introduit l’obligation d’un rapport de présentation de la structure et de l’évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précisera notamment l’évolution prévisionnelle des effectifs et l’exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par ailleurs, dans son article 61, la loi du 4 août 2014 pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales de + de 20000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d’égalités entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivités, les politiques qu’elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

I. Evolution et structure des effectifs

A) Evolution des effectifs

On constate une maîtrise des effectifs depuis ces 5 dernières années. La hausse de 2020 à 2021 s'explique par le renfort du service de la police municipale et par une reprise des activités à la normale de la direction éducation pour 2021.

Statut	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires	356	327	328	285	281
Contractuels	70	95	96	92	102
Total	**426**	**422**	**424**	**377**	**383**

B) Répartition des effectifs par catégorie

Sur l'ensemble des filières, la répartition des effectifs permanents reste proportionnellement la même entre 2020 et 2021 : moins 2 agents en catégorie A, moins 2 agents en catégorie B et plus 11 agents en catégorie C.

Catégorie	2017	2018	2019	2020	2021
A	35	36	39	35	33
B	60	57	56	27	24
C	331	329	329	315	326
Total	426	422	424	377	383

C) Répartition des effectifs par filière

Titulaires et contractuels sur emploi permanent	2017	2018	2019	2020	2021
Emploi fonctionnel	1	1	1	1	1
Filière administrative	79	73	74	70	69
Filière technique	195	185	184	188	178
Filière culturelle	54	51	51	16	16
Filière sécurité	16	15	15	21	24
Filière animation	44	60	62	46	59
Filière médico-sociale	27	27	27	27	28
Filière sportive	6	6	6	5	4
Emplois spécifiques	4	4	4	3	4
Total	426	422	424	377	383

II. Les dépenses de personnel

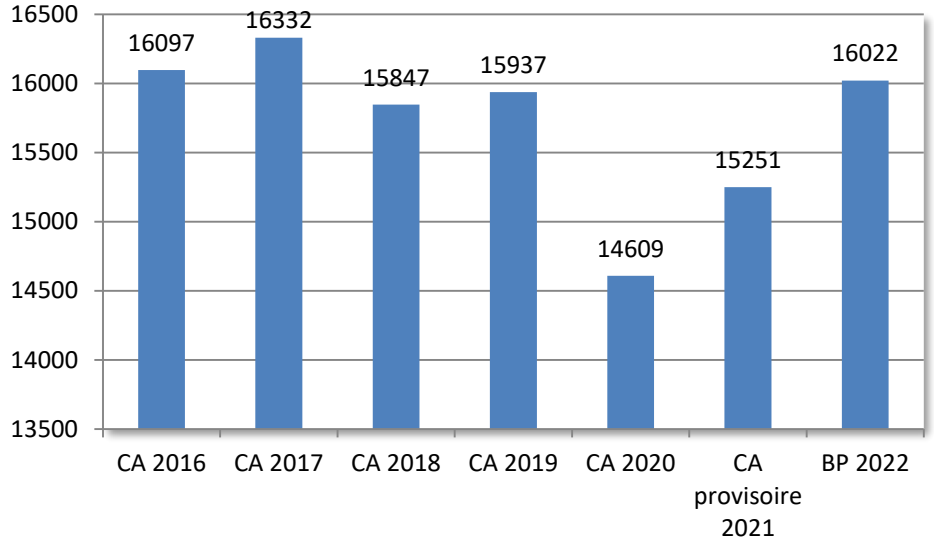

A) Les éléments de rémunération

1 - Les dépenses de personnel liées aux Traitements Indiciaires et aux nouvelles bonifications indiciaires se décomposent comme suit :

	Traitement indiciaire		Nouvelle bonification indiciaire	
	2020	2021	2020	2021
Titulaires	5 878 926	5 771 474	87 333	98 314
Contractuels	2 092 316	2 474 852	-	-
Total	7 971 242	8 246 326	87 333	98 314

2 – Régimes indemnitaires

Régime indemnitaire	2020	2021
Titulaires	742 508	803 124
Contractuels	206 893	280 606
Total	949 401	1 083 730

3 – Supplément Familial de Traitement

Supplément Familial de Traitement	2020	2021
Titulaires	68 296	67 576
Contractuels	40 487	45 860
Total	108 783	113 436

4 – Heures supplémentaires et complémentaires rémunérées
25 490 HS et HC ont été rémunérées pour un montant de 495 533 € brut et concerne 231 agents, (pour mémoire, chiffres 2020 : 21 238 HS, montant brut de 373 581 € et concernait 231 agents)

5 – Avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux agents en 2021 portent exclusivement sur des avantages en nature nourriture est représentent un montant total de 41 715 €. Les avantages en nature logement s'élèvent à 8 107 € et véhicule à 1 692 €.

6 – Les participations employeur

Montant de la participation pour le risque prévoyance au titre de l'année 2021 : 47 900 € (187 adhérents). Pour mémoire, les agents adhérents bénéficient d'une participation employeur de 20 € net par mois.

Montant de la participation pour la protection sociale santé (mutuelle santé) mise en œuvre en juillet 2021 : 4050 €. Le montant de la participation est de 10 € net par mois et concerne 59 agents.

Montant de la participation employeur pour les titres restaurant au titre de l'année 2021 : 113 422 €.

III. La durée effective du travail

Conformément à la réglementation, le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuel de travail effectif de 1607 heures (1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité).

Le régime horaire le plus pratiqué au sein des services est de 37h30 par semaine, soit 7h30/jour, sur 5 jours. Ce temps de travail engendre 14 jours de RTT à l'année.

La collectivité va engager un travail sur l'organisation du temps de travail afin d'établir un diagnostic précis et ainsi, actualiser le protocole du temps de travail.

IV. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de Budget Primitif 2022

Gestion des effectifs
Mettre à jour le tableau des emplois ouverts
Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences afin d'analyser finement l'organisation des services au regard de la charge d'activité ainsi que les ressources humaines disponibles.
Établir une projection des départs, analyser et prioriser les besoins de remplacement

Le projet de Budget Primitif 2022 intègre les mesures nationales et les évolutions propres à la collectivité.
Mesures nationales :
Relèvement du minimum de traitement des agents de catégorie C : environ 93 396 €/an
Reclassement des auxiliaires de puériculture à compter du 1er janvier 2022 en catégorie B
Revalorisation des carrières des agents de catégorie C
Indemnité inflation de 100 € : cette indemnité a été versée au mois de janvier 2022 à 344 agents pour un montant de 34 400 €

Evolutions propres à la collectivité :
Augmentation de 0,50 € de la valeur faciale des titres restaurant soit 5 € au lieu de 4,50 €
Travailler l'organisation du temps de travail afin de maîtriser les heures supplémentaires

V. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021

1 – Effectifs

A) Effectifs sur emplois permanents par catégorie et genre (en pourcentage)

	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes	Total
A	11	37 %	19	63 %	30
B	11	46 %	13	54 %	24
C	147	45 %	182	55 %	329
Total	169	44 %	214	56 %	383

La part des femmes a progressé de 5 % par rapport à 2020.

B) Répartition des effectifs par filière et par genre (en pourcentage)

Filière	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes	Total
Administrative	13	19 %	57	81 %	70
Technique	115	65 %	63	35 %	178
Culturelle	2	12 %	14	88 %	16
Sécurité	23	86 %	1	4 %	24
Animation	9	15 %	50	85 %	59
Médico-sociale	0	0 %	9	100 %	9
Sociale	0	0 %	19	100 %	19
Sportive	3	75 %	1	25 %	4
Emploi spécifique	4	100 %	0	0 %	4
Total	169	44 %	214	56 %	383

On constate des schémas assez classiques selon les filières, notamment la composition d'avantage masculine de la filière technique et totalement féminine dans les filières sociale et médico-sociale.

C) Pyramide des âges des agents sur emplois permanents par genre

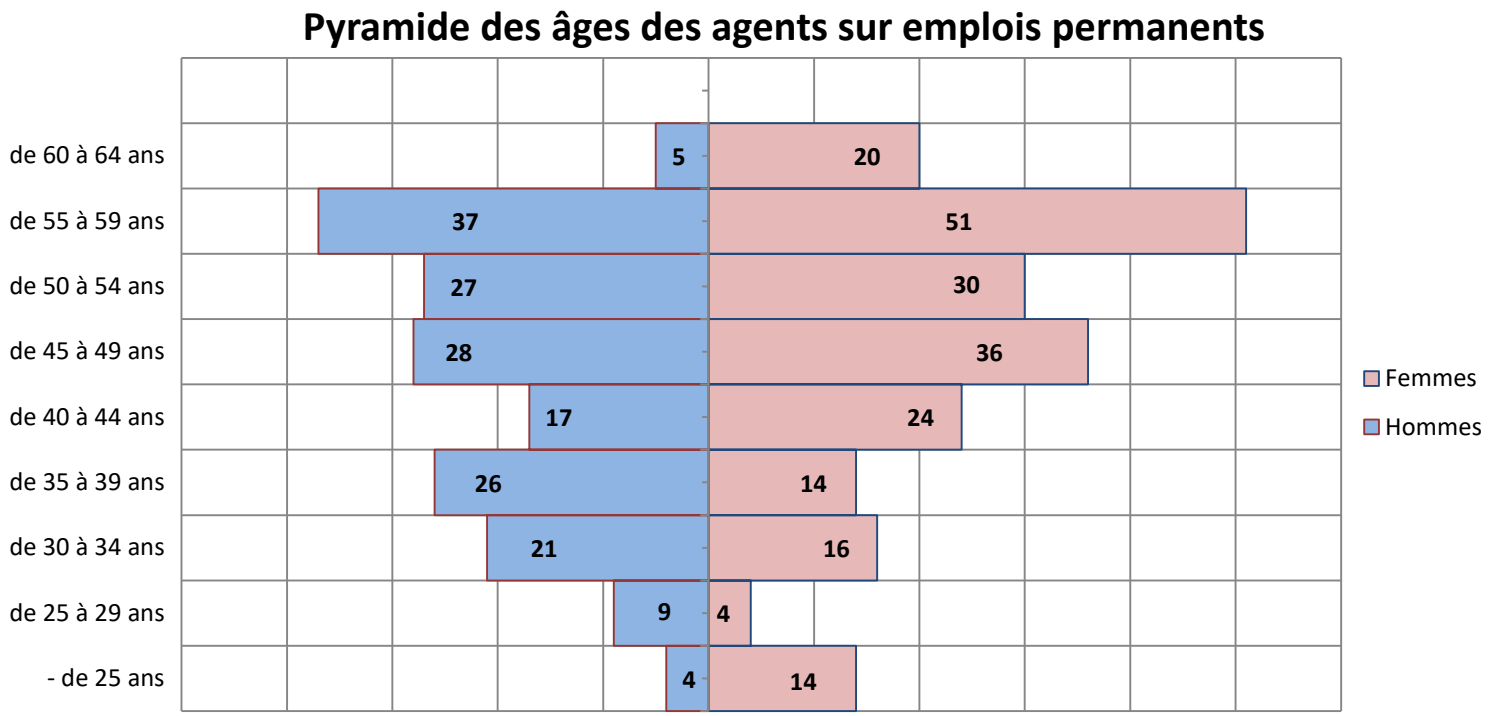

La pyramide montre qu'à l'exception des tranches « 25-39 ans », les femmes sont majoritaires dans toutes les autres.

La moyenne d'âge globale s'élève à 46,12 ans soit 2 ans de + qu'en 2019. 5,55 ans séparent les hommes et les femmes (42,60 ans pour les hommes et 48,15 ans pour les femmes). La moyenne nationale est de 43,6 ans.

D) Temps de travail par genre

Sur 383 agents permanents, 13,31 % occupent un poste à temps non-complet (qui ne nécessite pas une durée hebdomadaire égale à 35h). 12,53 % de ces agents sont des femmes.

	Temps complet	Temps partiel	Temps non complet
Femmes	154	12	48
Hommes	164	2	3

Les mesures prises par notre collectivité

La ville d'Oyonnax a développé une politique qui se caractérise par les mesures suivantes :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès aux emplois de la fonction publique
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle

En ce qui concerne les politiques publiques mises en œuvre, la ville d'Oyonnax compte parmi ses élus, une conseillère dont la délégation porte sur la place de la femme dans la société. Une réflexion globale sur l'égalité de la place de la femme sur notre territoire avec une étude de terrain a été menée en 2021 afin de recenser les problématiques rencontrées par les femmes et proposer des pistes d'actions.

BUDGETS ANNEXES

PREVISIONNELS 2022

Comme pour le vote du budget principal 2021, les budgets annexes seront présentés et votés avec les résultats 2021.

LES BUDGETS ANNEXES

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 :

- Continuer le programme de plantations de bois sur le budget des forêts tout en garantissant la certification qualité de gestion durable de la forêt communale.

- Garantir une offre de stationnement en centre ville grâce au parking souterrain de la Grenette et avec des équipements de dernière technologie.

- Maintenir les activités dans les locaux commerciaux existants malgré la Crise du COVID.

- Grâce aux travaux à Valexpo, proposer de nouveaux salons et autres manifestations d‘ampleur et de rayonnement pour la Ville.

- Proposer à destination de l’ensemble de la population d’Oyonnax, une programmation des plus diversifier au Cinéma Atmosphère.

- Poursuivre notre collaboration avec la société en charge de la chaufferie biomasse afin de garantir des prix abordables aux usagers oyonnaxiens.

I – BUDGET DES FORÊTS

ORIENTATIONS 2022

Les prévisions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement se font sur proposition de l'équipe locale de l'Office National des Forêts lors de réunions annuelles.

Section de fonctionnement – hors amortissement :

- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 132 K€ :
  - 110 K€ d'entretien de la forêt communale y compris les honoraires et annonces pour marchés, de frais de garderie dus à l'Office National des Forêts. Ce chapitre est dépendant des ventes de bois.
  - 5 K€ de charges salariales correspondant au temps passé par le technicien en charge de ce budget,
  - 12 K€ pour les admissions en non valeurs, les annulations de titres sur exercices antérieurs et les intérêts moratoires à verser. Les provisions sur ces chapitres sont obligatoires, même si nous passons très peu d'écritures comptables.
- L'enveloppe des recettes de fonctionnement s'élèverait à 90 K€. Ces recettes sont essentiellement issues de la vente de coupes de bois. (Le solde excédentaire de cette section financera les dépenses d'investissement). Il est à noter que les ventes de bois sont en hausse, même si elles sont toujours conditionnées au prix du marché et à la qualité du bois (bois secs, malades).

SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE
LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2022 – EN €

Chapitre	CA PROVISOIRE 2021	BP 2022	% EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	86 122	110 000	29.72 %
012 – charges de personnel	5 069	5 155	1.70 %
65 – Autres charges de gestion courante	710	5 500	
67 – Charges exceptionnelles	-	12 000	
Total Dépenses de fonctionnement	**91 901**	**132 655**	**44 .35 %**
70 – Produits des domaines	82 108	90 500	10.22 %
74 – Dotations, subventions et participations	-	-	-
75 – Autres produits de gestion courante	-	-	-
77 – Produits exceptionnels	455	-	-
Total recettes de fonctionnement	**82 562**	**90 500**	**9.61 %**

BUDGET DES FORÊTS

ORIENTATIONS 2022

Section d'investissement – hors amortissement :

L'enveloppe des dépenses nouvelles d'investissement s'élèverait à 140 K€, dont :

- 75 K€ de reboisement de nouvelles parcelles et de reconstitution de parcelles sinistrées,
- 15 K€ de travaux de préparation de terrain et d'élaboration d'un schéma d'accueil du public,
- 50 K€ sur l'acquisition de parcelles de bois si l'opportunité se présente (essences de qualité).

Ces dépenses sont financées par l'excédent d'investissement et les dotations aux amortissements.

II – BUDGET PARKING SOUTERRAIN LA GRENETTE

ORIENTATIONS 2022

Section de fonctionnement – hors amortissement :

- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 222 K€ :
  - 210 K€ de contrat de prestations de services à régler au prestataire du contrat de gestion du parking (comprenant le personnel et le nettoyage du site), FACILITY PARK.
  - 12 K€ concernant l'entretien du bâtiment, des charges locatives, …

- L'enveloppe des recettes de fonctionnement s'élèverait à 90 K€.
  Elles sont essentiellement issues du produit des entrées ponctuelles et des abonnements.
  La différence entre les dépenses (réelles et d'ordres) et les recettes de fonctionnement, soit 156 K€, sera financée par une subvention du budget principal dont le versement sera conditionné au montant du déficit réel de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE
LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2022 – EN €

Chapitre	CA PROVISOIRE 2021	BP 2022	% EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	205 368	220 760	7.50 %
67 – Charges exceptionnelles	-	1 000	
Total des dépenses de fonctionnement	**205 368**	**221 760**	**8 %**
70 – Produits des domaines	87 945	90 000	2.34 %
77 – Produits exceptionnels	141 138	156 841	11.13 %
Total des recettes de fonctionnement	**229 083**	**246 841**	**7.75 %**

BUDGET DU PARKING SOUTERRAIN LA GRENETTE

ORIENTATIONS 2022

Section d’investissement – hors amortissement :

En 2020 et 2021, la ville a procédé au remplacement des caisses de paiement et des bornes de sorties du parking (95 K€), des lecteurs de plaques minéralogiques (7K€) qui facilitent les entrées et qui dans un avenir proche, remplaceront les tickets papier.

Pour 2022, sauf matériels défectueux, il n’est pas prévu d’acquisition, afin de conserver des excédents pour pallier à de grosses réparations ou de gros travaux d’entretien dans les années futures.

L’équilibre de cette section est possible grâce aux amortissements.

III - BUDGET DES LOCAUX COMMERCIAUX

ORIENTATIONS 2022

Section de fonctionnement – hors amortissement et écritures semi-budgétaires :

- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 139 K€ pour l'entretien des locaux commerciaux (Boucherie et anciennement Casino Grenette, Buvette de la Gare, Commerce de Veyziat, nouveau local commercial rue Bichat, le restaurant La Villa, Fleurs Sucrées...), assurances et taxes, admissions en non valeur, intérêts d'emprunts.

- L'enveloppe des recettes de fonctionnement s'élèverait à 112 K€, essentiellement issues du produit des locations (dont les commerces ci-dessus et Oyomen Factory). L'équilibre budgétaire est réalisé avec une partie de l'excédent 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE
LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2022 – EN €

Chapitre	CA PROVISOIRE 2021	BP 2022	% EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	49 310	48 750	- 1.14 %
65 – Autres charges de gestion courante	-	10 000	
66 – Charges financières	9 769	17 500	+ 79 %
67 – Charges exceptionnelles	-	1 500	
Total des dépenses de fonctionnement	**59 079**	**77 750**	**31.60**
75– Autres produits de gestion courante	95 822	112 000	16.88
77 – Produits exceptionnels	-	-	
Total des recettes de fonctionnement	**95 822**	**112 000**	**16.88**

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

ORIENTATIONS 2022

Section d'investissement – hors amortissement :

L'enveloppe des dépenses nouvelles d'investissement s'élèverait à 47 K€ : le remboursement du capital de l'emprunt (40 K€) et une enveloppe de 7 K€ pour des acquisitions de matériels divers pour les commerces.

L'équilibre de cette section se fera par un virement de la section de fonctionnement de 18 K€.

IV - BUDGET DU CINÉMA ATMOSPHÈRE

ORIENTATIONS 2022

Section de fonctionnement – hors amortissement :

On a constaté une baisse de la fréquentation en décembre 2021 par rapport à 2019, malgré les sorties de films pour les fêtes de fin d'années. Donc, bien que les cinémas devraient rester ouvert toute l'année 2022, ce budget a été construit avec une prévision de baisse de 25 % pour 2022, en espérant que la situation évolue en cours d'année.

- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 468 K€ dont :
  - 156 K€ de charges salariales,
  - 303 K€ pour les charges à caractère général,
  - 8 K€ pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.

- L'enveloppe des recettes de fonctionnement s'élèverait à 318 K€ (entrées, produits de la confiseries, vente lunettes 3D, locations de salles …).

- La subvention d'équilibre versée par le budget principal pourrait donc être de 176 K€, le versement étant conditionné au montant du déficit réel de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE
LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2022 – EN €

Chapitre	CA PROVISOIRE 2021	BP 2022	% EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	173 098	303 561	
012 – charges de personnel	117 138	156 500	
65 – Autres charges de gestion courante	-	1 500	
67 – Charges exceptionnelles	-	6 000	
Total des dépenses de fonctionnement	**290 236**	**467 561**	
70 – Produits des domaines	162 595	315 750	
74 – Dotations, subventions et participations	13 056	500	
75– Autres produits de gestion courante	574	2 000	
77 – Produits exceptionnels	124 727	176 500	
Total des recettes de fonctionnement	**300 952**	**494 750**	

BUDGET - CINEMA ATMOSPHERE ORIENTATIONS 2022

Section d'investissement – hors amortissement :

L'enveloppe des dépenses nouvelles d'investissement s'élèverait à 10 K€ pour l'achat de divers matériels.

Le financement s'effectue grâce à l'excédent de cette section produit en 2021.

BUDGET VALEXPO ORIENTATIONS 2022

Section de fonctionnement – hors amortissement :

L'année 2022 devrait être la relance des activités à VALEXPO (après presque 2 ans et demi de travaux), voir la création de nouveaux salons et la recherche de manifestations indispensables à l'activité économique de la structure et aussi à l'attractivité du territoire.

- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 525 K€ dont :
  - 250 K€ de charges salariales,
  - 268 K€ pour les charges à caractère général,
  - 7 K€ pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.
- L'enveloppe des recettes de fonctionnement s'élèverait à 301 K€ correspondant aux produits des locations (281 K€), de la vente de certificats d'économies d'énergies (20 K€)

- La subvention d'équilibre versée par le budget principal pourrait donc être de 244 K€, le versement étant conditionné au montant du déficit réel de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE
LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2022 – EN €

Chapitre	CA PROVISOIRE 2021	BP 2022	% EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	115 574	268 380	
012 – charges de personnel	105 802	250 000	
65 – Autres charges de gestion courante	250	1 500	
67 – Charges exceptionnelles	-	6 000	
Total des dépenses de fonctionnement	**221 626**	**525 880**	**137 %**
70 – Produits des services et du domaine	-	20 000	
75– Autres produits de gestion courante	63 464	281 400	
77 – Produits exceptionnels	166 447	244 049	
Total des recettes de fonctionnement	**229 911**	**545 449**	**137 %**

BUDGET VALEXPO

ORIENTATIONS 2022

Section d’investissement – hors amortissement :

L’enveloppe des dépenses nouvelles d’investissement s’élèverait à 23 K€ pour : l’acquisition de logiciels, mobiliers, matériels divers afin de promouvoir le «Nouveau Valexpo» et remette en location les salles avec du matériel innovant.

Ces opérations sont financées par les écritures d’amortissement 2022 et l’excédent d’investissement qui ressortira du CA 2021.

VI - BUDGET CHAUFFERIE BOIS

ORIENTATIONS 2022

Section de fonctionnement – hors amortissement :

- L'enveloppe des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 86 K€ dont :
  - 21 K€ pour les charges à caractère général : poursuite d'études sur le réseau du chauffage urbain.
  - 13 K€ pour les intérêts sur emprunts.
  - 4 K€ pour les intérêts moratoires
  - 48 K€ en dépenses imprévues

- L'enveloppe des recettes de fonctionnement s'élèverait à 75 K€ correspondant à la redevance versée par le concessionnaire qui baisse fortement en 2022. En effet, suite à la renégociation du contrat de Délégation de Services Publics due à la fin de la cogénération et afin de ne pas impacter les ménages oyonnaxiens suite à la hausse du coût du chauffage urbain, le Conseil en date du 14/12/2021 a acté la baisse de la redevance versée par le délégataire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE
LES ORIENTATIONS À L'HORIZON 2022 – EN €

Chapitre	CA PROVISOIRE 2021	BP 2022	% EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	18 619	21 000	12.8 %
022 – Dépenses imprévues	-	48 454	
66 – Charges financières	11 889	13 100	10.18 %
67 – Charges exceptionnelles	-	3 500	
Total des dépenses de fonctionnement	**30 508**	**86 054**	**182 %**
75– Autres produits de gestion courante	302 401	75 000	- 75.2 %
Total des recettes de fonctionnement	**302 401**	**75 000**	**- 75.2 %**

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

ORIENTATIONS 2022

Section d'investissement – hors amortissement :

L'enveloppe des dépenses nouvelles d'investissement s'élèverait à 174 K€ pour le remboursement du capital des deux emprunts.

Le remboursement du capital est financé par une partie de la redevance versée par le délégataire (IDEX BIOCHALEUR) et des excédents des années antérieur.